REGLEMENT & CONDITIONS GENERALES DE VENTES

TEMPO URBAN TRAIL

Préambule

La Course Tempo Urban Trail (ci-après « la Course ») est une course de type urban trail d'environ 9 kilomètres (parcours exact à préciser) organisée le 27 février 2027 par la société RnK, dont le siège social est situé 51 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010, Paris (ci-après, « l'Organisateur »).

Le présent document définit le Règlement et les Conditions Générales de Vente (CGV) qui régissent la vente des dossards pour l'urban trail "Tempo Urban Trail" organisée par RnK. Toute inscription à La Course implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

RnK se réserve le droit de réviser et mettre à jour le Règlement et les CGV à tout moment. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site internet tempourbantrail.com. En cas de modification importante de ce document, RnK s'efforcera de prévenir les concurrents de l'année en cours par courrier électronique à l'adresse email renseignée lors de l'inscription.

Article 1 – Date, lieu, horaires et parcours de la course

L'événement a lieu le samedi 27 février 2027.

Les départs de la course seront échelonnés sur deux heures à partir de 18h30. Il sera possible de choisir sa vague de départ et donc son horaire de départ.

L'heure du départ et le parcours seront susceptibles de modification.

Le parcours de la Course sera présent sur le site tempo-urban-trail.com et sera communiqué aux inscrits par email.

Article 2 – Inscription

La Course est ouverte aux athlètes licenciés ou non licenciés, hommes et femmes à partir de la catégorie CADET (dans l'année des 16 ans en 2027, nés en 2011 et avant).

Les inscriptions et les paiements sécurisés se font exclusivement en ligne sur le site de la course (www.tempo-urban-trail.com) et sur la plateforme d'inscription Finishers.

Voici les tarifs hors frais de dossier pour le Tempo Urban Trail La Villette :

Tarif 1 : 29€ TTC hors frais de dossier

Tarif 2 : 34€ TTC hors frais de dossier

Tarif 3 : 39€ TTC hors frais de dossier

Tarif 4 : 42€ TTC hors frais de dossier

Ces prix, exprimés dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de l'inscription et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix de l'inscription mais sans aucune répercussion sur une inscription antérieure au dit changement.

Des frais additionnels de gestion du site d'inscription ne sont pas compris et sont appliqués au moment du règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de déterminer la durée de chacune des phases de vente associée à un tarif et/ou de clôturer les inscriptions à tout moment une fois que l'ensemble des dossards auront été vendus.

Aucune inscription ne pourra se faire sur place le jour de la Course.

La participation à la Course est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'Organisateur de l'un des éléments suivants :

Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (27 février 2027).

Une attestation (papier, électronique ou QR Code) indiquant que le participant a réalisé le Parcours Prévention Santé (PPS) proposé sur le site https://pps.athle.fr.

Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale signée et jointe à l'inscription.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir l'attestation du PPS, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.

Ces pièces obligatoires sont à communiquer à l'Organisateur, en ligne sur le site d'inscription, au plus tard 8 jours avant le jour de la course.

L'inscription sera effective à l'encaissement du règlement et après validation des éléments visés ci-dessus.

Toute inscription à l'épreuve est ferme, définitive et nominative, aucun transfert de dossard d'un participant ne sera accepté et entrainera sa disqualification. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant la Course, l'Organisateur déclinant dans cette hypothèse toute responsabilité.

En cas de non-participation à l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être effectué même pour raison médicale.

Article 4 – Dossard et retrait

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Tous les inscrits à la course se verront remettre un dossard avec transpondeur chronométrique intégré.

Le dossard fourni par l'Organisateur devra être porté pendant toute la Course, et entièrement lisible et visible sous peine de disqualification. Le dossard est non cessible, et il est interdit de le dupliquer, de le masquer en tout ou en partie et/ou de le découper. Il ne doit pas être rentré dans le short de l'athlète et doit être obligatoirement fixé sur la poitrine par 4 épingles ou par tout autre moyen.

Les dossards sont à retirer sous présentation obligatoire d'une pièce d'identité le vendredi 26 février et le samedi 27 février 2027. Les informations sur le lieu et les horaires des retraits de dossards seront communiquées par mail.

Pour retirer son dossard chaque participant doit obligatoirement présenter sa confirmation d'inscription, sa pièce d'identité ainsi qu'une copie de sa Licence FFA/ son certificat Parcours Prévention Santé (uniquement si non déposé au préalable sur la plateforme d'inscription).

Pour retirer le dossard d'un autre participant, vous devez apporter obligatoirement sa preuve d'inscription, la photocopie de sa carte d'identité, de son certificat médical ou de sa licence qui seront gardés définitivement par l'organisateur.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs.

Aucun dossard ne sera donné en cas de manquement aux présentes conditions.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE LE JOUR DE LA COURSE, LE SAMEDI 27 FEVRIER 2027

Une option d'envoi de dossard à domicile est possible au moment de l'inscription. Cette option est valable pour un nombre limité de 1000 dossards. Le dossard ne sera envoyé que si le dossier est complet.

Un t-shirt est proposé en option mais non inclus dans le prix d'inscription. Son retrait se fait uniquement pendant les jours d'évènement (retrait des dossards et jour de course)

Un service de photographie seront également proposées en pré-commande au moment de l'inscription, puis après la course. Des photographies des participants sont susceptibles d'être réalisées pendant la course, puis mises à leur disposition sur une plateforme sécurisée. L'identification est réalisée par défaut par reconnaissance du numéro de dossard. Sous réserve d'un consentement exprès recueilli lors de l'inscription, un mécanisme optionnel de reconnaissance faciale peut être utilisé. »

Article 5 – Chronométrage

La Course est une course chronométrée. Le temps maximum pour terminer la Course est fixé à 1h45. Au-delà de ce temps, le Directeur de Course pourra mettre un participant hors course. Dans cette hypothèse, le participant devra remettre son dossard au Directeur de Course, à sa demande. Si le participant décidait de poursuivre la Course, il le ferait sous son entière responsabilité, et ne pourrait bénéficier des moyens de sécurité mis à la disposition des participants et son temps ne sera pas pris en compte.

Article 6 – Sécurité et services généraux

La sécurité de la Course est prise en charge par l'Organisateur : le parcours est protégé par des signaleurs.

Le service médical mis en place sur l'aire d'arrivée sera composé d'une équipe de secouristes.

Les boissons alcoolisées ou toutes boissons dopantes sont strictement interdites sur le parcours de la Course.

Article 7 – Contrôle antidopage

Conformément aux dispositions prévues aux articles D232-1 à R232-104 du Code du Sport, un contrôle anti-dopage pourra avoir lieu de manière inopinée.

Article 8 – Aide, accompagnateurs et assistance

Le Règlement n'autorise pas les aides apportées aux athlètes en compétition, que ce soit par utilisation de certains matériels, ou en ayant recours à un ou des accompagnateurs.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours de la Course sauf autorisation de l'Organisateur.

L'utilisation d'appareils permettant l'écoute de la musique durant la compétition est tolérée sous la responsabilité exclusive de son utilisateur (l'isolation par rapport au milieu ambiant procuré par ces dispositifs ne permet pas d'identifier certains dangers et est un facteur de risques pour son porteur et pour les tiers).

Les podomètres GPS, cardio-fréquence mètres ne sont pas considérés comme une aide.

Article 9 – Abandon

Tout participant souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de ravitaillement ou un poste de secours afin d'y remettre son dossard et sa puce électronique de chronométrage.

Article 10 – Sanitaires

L'Organisateur demande expressément aux concurrents d'utiliser les sanitaires mis à leur disposition sur le site de la Course, ainsi qu'autour des espaces consignes et hospitalités.

Article 11 – Classement & Récompenses

Une médaille souvenir sera remise à chaque participant à l'arrivée de la Course.

Article 12 – Assurances

L'Organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leurs licences, il incombe aux non licenciés de contracter une assurance personnelle (responsabilité civile et individuelle accident).

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte…) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

En cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, la Course pourra être annulée. Aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

L'Organisation se réserve le droit de reporter la date de la Course, ce report ne donne droit à aucun remboursement des frais d'inscription ni indemnité.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant la Course, l'Organisateur déclinant dans cette hypothèse toute responsabilité.

Article 13 – Annulation et remboursement

Les dossards ne sont ni remboursables ni échangeables.

En cas de non-participation à l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être effectué même pour raison médicale.

En cas d'annulation de la course pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

Par force majeure, on entend toute circonstance échappant au contrôle de l'Organisateur qui l'empêche (même temporairement) de remplir ses obligations en tout ou en partie. Cela comprend (non exhaustif), la non-livraison ou la livraison tardive ou les erreurs de fournisseurs ou d'autres tiers contractés, les instructions, les décisions ou les interventions de quelque nature que ce soit d'une autorité publique, administrative ou règlementaire («fait du Prince»), le terrorisme ou la menace terroriste, conditions météorologiques (telles que chaleur extrême, orage, tempête, rafales, inondations, etc.), incendie, émeute, guerre ou menace de guerre, insurrection, épidémies, état de quarantaine, perturbations dans un réseau ou une connexion (télécommunications) ou connexion ou systèmes de communication utilisés, émeutes sur la voie publique, les barrages, les grèves ou confinement, les manifestations et autres perturbations. Toute responsabilité en cas de force majeure est exclue.

L'Organisateur se réserve le droit de reporter la date de la Course, ce report ne donne droit à aucun remboursement des frais d'inscription ni indemnité.

Si la course est annulée par volonté de l'Organisateur, autre que les mentions annoncées ci-dessus, le participant peut demander un remboursement de son dossard en envoyant une demande sur la page contact de Finishers dans un délai de 15 jours suivant l'annonce de l'annulation : https://www.finishers.com/contact. Seul le prix du dossard sera remboursé, les options ajoutées au dossard ainsi que les frais de transaction bancaire ne le seront pas.

L'Organisateur se réserve également le droit de modifier à tout moment le village, le parcours, la distance à parcourir, et l'horaire de départ.

Article 14 – Droit à l'image et utilisation d'images sur la Course

Par sa participation à la Course, chaque participant autorise, à titre gratuit, à l'Organisateur à enregistrer à tout moment, son image et sa voix pendant toute la période de la manifestation, et à exploiter ces enregistrements à la convenance de l'Organisateur et de ses partenaires. Les coordonnées des participants pourront être traitées en accord avec à la loi Informatique et Libertés.

Article 15 - Acceptation

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Conditions Générales de Vente :

Article 16 – Données personnelles

En s'inscrivant à la Course, les participants acceptent que leurs adresses mails soient conservées par l'Organisateur pendant une durée de 5 ans aux fins de leur adresser, soit directement soit par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription, des informations sur la Course ou pour les informer des prochains évènements sportifs organisés par l'Organisateur ou par ses partenaires. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles les concernant en envoyant une demande sur la page contact

Article 17 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège de l'Organisateur.

Article 18 – Engagement

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et en accepter toutes les clauses.

Pour toute question, veuillez contacter : https://www.finishers.com/contact

Article 19 – Protection des données personnelles liées aux inscriptions – CNIL

RnK est très vigilant à la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément à la règlementation en vigueur Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ci-après dénommée « RGPD », notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à la Course organisé par RnK, le concurrent est informé et accepte que ses données personnelles soient collectées sur le site www.tempo-urban-trail.Com, propriété de RnK, utilisées par RnK qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

19.1 Identité du responsable du traitement

RnK, éditeur du site internet https://www.tempo-urban-trail.com dont le siège social est situé 51 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris, France, est responsable du traitement des données à caractère personnel.

Contact : https://www.finishers.com/contact

19.2 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

Pour s'inscrire le concurrent doit fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, taille de T-shirt, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), attestation PPS. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles de RnK.

Données relatives au paiement

Lors de l'inscription, le prestataire bancaire de paiement de RnK collecte et traite des données concernant le moyen de paiement du concurrent (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc.). Les coordonnées de ce moyen de paiement communiquées lors de l'inscription du concurrent sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant le moyen de paiement du participant ne sont pas communiquées par le prestataire bancaire à RnK.

Données techniques

RnK est susceptible de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec l'accord du concurrent, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les Cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc.

19.3 Finalités du traitement

RnK utilise et exploite les données personnelles du concurrent aux fins de :

- Gestion et validation des inscriptions à la Course,
- Gestion de la relation information avec celui-ci par email et/ou SMS concernant la Course (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur la Course, information sur les résultats, etc.)
- Envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires),
- Partage des données avec nos partenaires à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de l'accord préalable du concurrent lorsqu'il est requis et du respect de son droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

19.4 Conservation des données

Les données du concurrent sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées. Les données du concurrent nécessaires à son inscription (hors les nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité permettant la publication de ses résultats sur www.tempo-urban-trail.com voir l'article 20.6), les données facultatives et les données techniques seront supprimées s'il ne répond à aucune des sollicitations de RnK pendant cinq ans. Toutefois, RnK peut conserver les données du concurrent plus longtemps afin de respecter ses obligations légales et règlementaires ou de résolution de litiges.

19.5 Les destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de l'inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- Aux services internes RnK (bénévoles), gestion et validation des inscriptions à la Course,
- Aux prestataires de services de RnK qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de la Course (gestionnaires, chronométreur, fabriquant des dossards, administrateur d'application, association de premiers secours, photographes, etc.),
- Aux partenaires de RnK, avec l'accord du concurrent, afin de proposer des produits et ou services ou à des fins de prospections commerciales et ou de communications publicitaires.

RnK demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de protection des données.

Si le concurrent inscrit à la Course l'a expressément consenti lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet, il est susceptible de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui les données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, il peut à tout moment s'y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à la Course, les concurrents reconnaissent et acceptent que :

leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur www.tempo-urban-trail.com,

à l'issue de la Course, les informations liées à leur prestations sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur www.tempo-urban-trail.com; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si le concurrent souhaite s'opposer à une telle publication pour un motif légitime, il doit impérativement communiquer cette décision, par écrit, à l'adresse précisée à l'article « 20.9 Contact » du présent règlement et ce au plus tard trente jours avant la Course afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, RnK s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers les données collectées sans un consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, réquisition, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

19.6 Publication des Résultats sur tempo-urban-trail.com

L'apparition de son nom dans les résultats de la course est à la discrétion du participant via une case à cocher dans le formulaire d'inscription.

19.7 Offres commerciales

RnK est susceptible d'adresser au concurrent, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à ses offres et services analogues à ceux que le concurrent a achetés, ce qu'il reconnait et accepte. Le concurrent dispose, à tout moment et sans frais, de la possibilité de s'opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

19.8 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, le concurrent concerné par les données personnelles traitées possède un droit d'accès, de rectification, de suppression des données le concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Il dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles à des fins de prospection commerciale par RnK ou ses partenaires. Ces droits s'exercent à l'adresse précisée à l'article « 20.9 Contact »
RnK demande que soient précisés le nom, prénom, l'objet de la demande et soit fourni un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, RnK peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.
En vertu de l'article 12.3 du RGPD, RnK s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relative aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.
Si le concurrent ne souhaite pas/plus recevoir les offres de RnK, sollicitations et actualités, il a également la faculté de l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.
S'il ne souhaite pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, il a la faculté de l'indiquer dans le cadre de son inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Enfin, le concurrent a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

19.9 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des do la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser une demande à l'adresse suivante : https://www.finishers.com/contactnnées ou à contact@tempo-urban-trail.com

Article 20 – Protection des données personnelles liées aux photographies– CNIL

20.1 Données personnelles

- Nom, prénom, adresse e-mail, numéro de dossard, photographies des participants
- Le cas échéant : photographie (selfie) utilisée pour la reconnaissance faciale et gabarit biométrique
- Données de connexion (logs, horodatages)

20.2 Responsables du traitement et principaux sous-traitants

Le traitement des données est assuré conjointement par RnK, organisateur de la course et Finishers, co-responsable technique et opérationnel du dispositif de mise à disposition des photographies.

Les photographes sont choisis par l'organisateur et interviennent en qualité de sous-traitants pour la prise et le téléchargement des photos.

Finishers a recours à différents sous-traitants techniques pour l'hébergement et la maintenance de la Plateforme.

20.3 Finalités du traitement

- Permettre aux participants d'accéder à leurs images via une plateforme dédiée, sécurisée par reconnaissance de dossard
- Leur offrir la possibilité d'acheter tout ou partie de ces photos
- Permettre, sous réserve de consentement explicite, l'identification par reconnaissance faciale afin d'améliorer la pertinence de la sélection des photographies

20.4 Base légale du traitement

- Reconnaissance de dossard : exécution du contrat
- Reconnaissance faciale : consentement explicite du participant

20.5 Accès aux photographies

L'accès est réservé uniquement aux participants à la course. Chaque participant dispose d'un espace personnel sécurisé. Le participant se connecte en renseignant son adresse électronique et son numéro de dossard. Une vérification est effectuée avec la base transmise par l'organisateur. En cas de correspondance valide, un lien sécurisé est envoyé par courrier électronique.

20.6 Durée de conservation

- Photographies non achetées : 1 mois maximum après mise en ligne
- Photographies achetées : 3 mois en base active, puis 9 mois en archivage, avant suppression
- Données biométriques (reconnaissance faciale) : **jamais conservées** au-delà de l'opération de comparaison en temps réel
- Données de connexion : 90 jours

20.7 Modalités du traitement biométrique

- La reconnaissance faciale est **strictement optionnelle** et activée uniquement à l'initiative du participant
- Le participant fournit un selfie utilisé comme référence biométrique temporaire
- Le selfie **n'est pas conservé** après la comparaison

- Les résultats de correspondance **ne sont pas conservés** de manière persistante
- Les participants ayant refusé ce traitement sont exclus via un dispositif de dossard distinctif

20.8 Droits des participants

- Accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité
- Retrait du consentement à tout moment
- Exercer les droits auprès de Finishers : [adresse email]
- Retrait du consentement reconnaissable aussi depuis l'espace personnel du participant
- Réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr